

**MAIRIE
DE
MONTCHENU
DROME - 26350**

Téléphone : 04 75 45 63 59

28/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix- neuf, le 22 Octobre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la commune de MONTCHENU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Roger VOSSIER, Maire.

Présents : Mmes et Mr. Roger VOSSIER, Jean-Claude MICHAT, Henri COTTE, Annie SAMUEL, André PAUL, Annie VOSSIER, Cédric TARDY, Daniel BODET, Martine RONGY, Anne-Sophie DESMIS, Damien REVOL et Frédéric VOURET.

Nombre de conseillers en exercice : 14 (Un élu démissionnaire) – Présent : 12

Absent excusé : Mmes MACHARD Magali et BOUCON Monique

TAUX TAXE AMENAGEMENT

Vu la délibération prise le 29 Novembre 2011, instituant la taxe d'aménagement sur la commune de Montchenu

Vu la nécessité de renouveler son institution

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants,

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, par 12 voix POUR

DECIDE

-de renouveler sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2 %

Fait et délibéré en Mairie le 22 Octobre 2019

Le maire,
Roger VOSSIER